



# Bulletin d'adhésion 2023

Commune  Conseil général  Conseil Régional  Autre

NOM DE LA COLLECTIVITE(en capitales) : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : ..... Web : .....

Représentée par M. ou Mme : .....

Téléphone fixe : ..... Mobile : .....

Adresse électronique (pour recevoir les informations d'Attac) : .....

**J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2023 la somme (pouvant comporter l'abonnement de 12 euros à *Lignes d'Attac, journal d'Attac France*) de :  
cochez le montant choisi**

(catégories)

cotisation minimale  
avec Lignes d'Attac

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| - commune de moins de 500 habitants     | <input type="checkbox"/> 45 €    |
| - commune de 500 à 3 000 habitants      | <input type="checkbox"/> 100 €   |
| - commune de 3 000 à 10 000 habitants   | <input type="checkbox"/> 200 €   |
| - commune de 10 000 à 50 000 habitants  | <input type="checkbox"/> 300 €   |
| - commune de 50 000 à 100 000 habitants | <input type="checkbox"/> 400 €   |
| - commune de plus de 100 000 habitants  | <input type="checkbox"/> 600 €   |
| - conseil général                       | <input type="checkbox"/> 800 €   |
| - conseil régional                      | <input type="checkbox"/> 1 000 € |

Il m'est possible de procéder à un apport supplémentaire sous forme d'un don de :

J'effectue le règlement :

par chèque bancaire ou postal       par mandat administratif

A adresser par courrier à ATTAC, 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris

avec la délibération du Conseil municipal, le bon de commande et les renseignements suivants :

date de la délibération :                      Population (nombre d'habitants) :

*Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.*

